

Le droit aux allocations familiales pendant la prolongation du stage d'insertion professionnelle de votre fils ou de votre fille

Madame, Monsieur,

Nous avons reçu une copie de la/des évaluation(s) négative(s).

Sur la base de ce document, nous pouvons continuer à vous payer les allocations familiales du ... au Nous reprendrons contact avec vous à la fin de cette période. Pour continuer à bénéficier des allocations familiales par la suite, votre fils/fille doit demander un entretien d'évaluation au plus tard le ... Votre caisse d'allocations familiales vérifie si votre fils/fille a encore droit aux allocations familiales.

ATTENTION: VOTRE FILS/FILLE DOIT TOUJOURS DEMANDER UNE NOUVELLE EVALUATION A L'ONEM SIX MOIS APRES UNE EVALUATION NEGATIVE. MEME EN CAS DE TRAVAIL, DE MALADIE OU DE CONGE DE MATERNITE.

C'EST IMPORTANT POUR NE PAS PERDRE LE DROIT AUX ALLOCATIONS FAMILIALES.

ATTENTION

SI LE JEUNE NE DEMANDE PAS (À TEMPS) UN NOUVEL ENTRETIEN, IL EST ALORS MIS FIN AU DROIT AUX ALLOCATIONS FAMILIALES EN TANT QUE JEUNE DEMANDEUR D'EMPLOI !!

Votre gestionnaire de dossier

